

Liquidation de communauté après divorce prononcé

Par **newyork**, le **05/02/2012** à **11:47**

Bonjour,

Suis divorcée depuis 2006. Jugement rendu 2008. Depuis liquidation de communauté qui dure, à ce jour, monsieur habite toujours la maison familiale, pas de contrat de mariage, il veut me racheter ma part, mais fait durer le plaisir.....

rendez vous chez notaire plusieurs fois qui n'aboutisse à rien. Aux dernières nouvelles, prêt fait par monsieur, mais erreur, depuis rien, on attend ... Je relance avocat, notaire, mais tout le monde se renvoie la balle. Peut être monsieur ne fait pas ses demandes de prêt, comment agir, cela fait maintenant 5 ans que j'attends ma part de la communauté. cela fait trop, de plus deux enfants à charge (étude et une sans emploi).

Faut il faire un PV de carence, comment joindre les instances, qui, préjudice du temps perdu et de l'argent perdu......